



Lagarde-sur-le-Né, le 06/12/2024

Communauté d'Agglomération du Grand-Angoulême,
A l'attention de Monsieur le Président, Xavier Bonnefont,
25 bd Besson-Bey – CS 12320
16023 ANGOULÊME

Objet : Avis sur la révision du SCOT-AEC de Grand-Angoulême

Monsieur le Président,

En raison de la consultation des personnes publiques associées sur la démarche de révision du SCOT-AEC de la Communauté d'Agglomération du Grand-Angoulême, nous vous transmettons par ce courrier nos remarques.

Les documents qui ont été consultés sont : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), l'Atlas des Centralités, le Plan d'Action AEC, le volet « Etat Initial de l'Environnement » et « Air Energie Climat » du diagnostic, l'évaluation environnementale et l'Atlas de la Trame Verte et Bleue (TVB).

Nous vous faisons part de deux oublis sur l'Etat Initial de l'Environnement. Au chapitre 3.3.1.1 sur les sites Natura 2000, la description du site Natura 2000 de la vallée du Né et ses principaux affluents est manquante. Enfin, la ZNIEFF de type II « Vallée du Né et ses affluents » traverse les communes de Plassac-Roufiac et Voulgézac, et non Voeuil-et-Giget comme indiqué.

En vous remerciant de bien prendre connaissance de nos remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du SBVNé,
Alain Testaud


SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NÉ
2186 route de l'église
chez Guérin
16300 LAGARDÉ SUR LE NÉ
Tél. : 05 45 78 74 45

Syndicat du bassin versant du Né
2186 route de l'Eglise – Chez Guérin 16 300 Lagarde-sur-le-Né
SIRET : 200 079 085 00029
Tel : 05.45.78.74.45 - Web : www.sbvne.fr